



AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Direction des relations avec les épargnants 17
place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02

ANNEXE TECHNIQUE N° 4-0017 rév. 10

Organisme accrédité: **CINTRA GROUP**

Certifié par l'AMF en application des articles 312-5, 318-9 et 321-39 de son règlement général

Description des activités réalisés par l'organisme: - Investissement, gestion de patrimoine et règlement de contentieux sur les marchés financiers	Certification d'entreprises - Personnel travaillant dans les investissements en bourse
--	---

- Certification des entreprises de travail temporaire concernées par des activités financières selon le :

- Référentiel de certification **CEFRI/SPE-I-401** établi en prenant compte l'arrêté du 27 novembre 2013 relatif aux entreprises intervenant au sein d'établissements exerçant des activités financières et aux entreprises de travail temporaire concernées par ces activités.

- Certification des entreprises intervenant au sein d'établissements exerçant des activités financières selon le :

- Référentiel de certification **CEFRI/SPE-E-0400** établi en prenant compte l'arrêté du 27 novembre 2013 relatif aux entreprises intervenant au sein d'établissements exerçant des activités financières et aux entreprises de travail temporaire concernées par ces activités.

- Certification d'entreprises selon:

- La spécification "F" de CINTRA GROUP concernant les plateformes d'investissements et de trading et disposant d'un organisme de règlement des contentieux (**SPE-F-0402**).

Date de prise d'effet : **01/05/2014**

Validée par **Hélène TAGZOUT**
La Responsable d'accréditation

* Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document **AMF-CERT CEPE INF 07** disponible sur www.amf-fr.org



Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique **4-0017 Rév. 9**.